

RETRAITE PROGRESSIVE



Avril 2021

FORFAITS JOURS une nouvelle victoire pour la CFE-CGC

Les salariés en forfaits jours, jusqu'ici victimes d'une inégalité de traitement, pourront bénéficier de la retraite progressive au 1^{er} janvier 2022

La retraite progressive est un système mis en place pour favoriser la **transition entre la vie active et la retraite**. Elle permet aux travailleurs de percevoir une partie de leurs pensions de retraite de base et complémentaire, tout en poursuivant une activité réduite.



Quelles conditions pour prétendre à la retraite progressive?

- ✓ Avoir au moins **60 ans**
- ✓ Justifier d'une durée d'assurance retraite d'au moins **150 trimestres**, tous régimes de retraites obligatoires confondus
- ✓ Exercer une ou plusieurs activités salariées à **temps partiel** représentant une durée de travail totale comprise entre 40 et 80% de la durée de travail à temps complet



Et les salariés en forfaits jours alors?

Ils pourront négocier un **forfait réduit**. Ainsi dans une entreprise dans laquelle le forfait est fixé à 215 jours par an, les salariés souhaitant travailler à 80% pourront conclure une convention de forfait réduit prévoyant 172 jours travaillés par an.

!! Les contrats sans référence horaire devront passés en forfait jour pour y être éligibles

LE SIEGE DEMENAGE

La Direction a présenté récemment un projet de déménagement des salariés de Courcouronnes vers le site de Corbeil.

Ce projet s'inscrit dans :

- le cadre d'une rationalisation des sites, nous passerons de 10 à 9 sites SAE France
- une démarche de réduction des coûts de fonctionnement.

Si en l'état, moins de 200 personnes de Courcouronnes sont concernées, il s'avère que ce déménagement suscite de nombreuses adaptations sur le site de Corbeil.

La CFE-CGC reste donc vigilante quant à la mise en œuvre de cette réorganisation, notamment en matière de qualité de vie au travail pour tous les salariés impactés.



DISTRIBUTION DE DIVIDENDES



Dividendes 2021

la CFE-CGC n'y est pas favorable

En ces temps de crise et d'efforts partagés, pour la CFE-CGC, la priorité reste la cohésion sociale !

Les efforts de modérations salariales et de réduction d'avantages sociaux consentis par les salariés dans le cadre de l'Accord de Transformation d'Activité (ATA), signé à l'unanimité des OS représentatives de Safran en Juillet 2020, ont été adossés à des engagements de la Direction Générale de modération salariale de nos Directeurs et de versement de dividendes aux actionnaires.

Après une année 2020 sans versement de dividendes, le Conseil d'Administration de Safran propose de distribuer 184 M€ aux actionnaires en 2021.

Ce montant, calculé sur le résultat net ajusté déduit de l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de l'AP/APLD, des baisses de cotisations patronales induites ainsi que des efforts financiers consentis par les salariés au titre de l'ATA (participation, intéressement et abondement), représente 22% du résultat net et conduit à un dividende d'un montant de 0,43€/action. Il faut remonter à 2009 pour trouver un dividende aussi bas (0.40€ par action). Les engagements de modération du dividende, pris par la présidence du Conseil d'Administration ont donc été tenus.

Néanmoins, le retour à meilleur fortune en 2021 ne semble toujours pas être d'actualité. **Des efforts sont toujours demandés aux salariés.** Efforts qui pourraient même être reconduits en 2022 si la reprise du trafic aérien, tant attendue, n'est pas au rendez-vous.

Ce manque de visibilité sur la sortie de crise suscite de fortes inquiétudes parmi les salariés.

Aussi, afin de maintenir la **cohésion sociale**, mais aussi de préserver la résilience du groupe, la prudence impose de garder toutes les ressources financières générées en interne pour continuer à résister à cette crise tout en maintenant le développement de nos compétences et notre capacité à répondre aux futurs enjeux technologiques.

La CFE-CGC regrette que cette position n'ait pas été partagée par l'ensemble des Organisations Syndicales signataires de l'ATA lors des réunions de positionnement des conseils de surveillance des FCPE, représentant les salariés actionnaires, sur les résolutions qui seront proposées à l'AG Safran de mai 2021.

Plus d'infos ?
Installer
My CfeGcg!

Rejoignez-nous, la CFE-CGC défendra vos intérêts !

Catherine AUBRY 06 37 38 32 02

Laurent OPERIOL 01 47 60 78 89

Romain Zimmerman 06 79 88 23 21



My CfeGcg
Safran Aircraft Engines



CONTACTS



POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT

